



ANNEE 2002 - 2003

Président

Frédéric FILLY



ROTARY CLUB DE PONTOISE

1660ème District

BULLETIN DU CLUB

REUNION STATUTAIRE n° 18

du 26 novembre 2002

Président de séance : Frédéric FILLY

Absents excusés : Bernard LECANU, Patrick LOGE.

Invité : Jean BACHMANN

Les épouses venues en très grand nombre

Philippe JACQ Rotary Club de Budapest (ancien Membre du Rotary de Pontoise)

Anniversaires : Patrick LECOMTE le 21/11,
Gérard WEISS le 23/10
et Frédéric FILLY le 25/10
avec un léger retard, oubli du Président

Présences extérieures : Bernard CHICHEPORTICHE, Charles FINKELSTEIN,
Frédéric FILLY, Bernard LECANU, Jean QUENTIN,
Patricia RASPILLER et notre nouvel ami Jean BACHMANN
à la Conférence de District à Sciens-Po – Paris 7°-

INFORMATIONS ROTARIENNES

Le Président nous lit une lettre de remerciement du Docteur SLIMANI du Centre de Transfusion Sanguine . Nous étions finalement 49 donateurs. /.

Au cours de la soirée Christiane COSTIL a perdu ses lunettes, quelqu'un les a ramassés mais pas rendu.

Jacky MILLET du Rotary des Rangiers fera une apparition *mercredi 4 décembre* prochain au « Petit Journal »

La conférence de District fut exceptionnelle par la présence d'orateurs hors pairs et aussi la qualité du forum de discussion sur la résolution des conflits. La séance fut présidée par Son Excellence Monsieur Boutros BOUTROS GHALLI.

Un résumé de celle-ci sera exposé par Patricia RASPILLER à la prochaine réunion statutaire.

Le Président et Jean MICHAU ont assisté à une réunion de la Fondation Rotary concernant la polio + (voir compte rendu ci-joint)

Le Président rappelle que la présence des Membres sera la bienvenue à la *Banque Alimentaire le 29 et 30 novembre. Rendez-vous le 29 à 13 h30 au Centre Leclerc à Osny.*

Réunion des Pasts Présidents le jeudi 28 novembre à Condécourt, auberge en face de l'église.

Remise de charte à l'UNESCO le *mercredi 18 décembre* Rotary Club de Chatillon.

Mardi 3 décembre apéritif suivi du comité chez Bernard CHICHEPORTICHE.

Les cartes de vœux « Fondation Rotary » sont à la disposition des Membres du Club.

Le Président nous présente ensuite son filleul, Jean BACHMANN.

Jean BACHMANN, né le 8 septembre 1943 à Paris, marié avec Valérie, un fils de 26 ans. Lieu de résidence 28 bis rue Sylvain Sénécaux – 27830 Neaufles-Saint-Martin (Gisors)

Lieu de travail : à Eragny, SCA Containeboard France

Le Président reçoit l'engagement rotarien de Jean BACHMANN. Celui-ci remercie le Président et les Membres du Club de leur confiance. Bénéficiant d'ici quelque temps d'une plus grande disponibilité, il se mettra au service du Rotary et du Club.

Conférence de Jean-Yves BOEFFARD

Le droit du conjoint survivant

La réforme était attendue impatiemment. Depuis la loi sur le divorce de 1965, la situation était paradoxale puisque la femme divorcée avait plus de droits que l'épouse fidèle.

I – Droits du conjoint résultant de la loi.

a) Droits impératifs

- en l'absence d'ascendants ou de descendants, le conjoint bénéficie d'une réserve d'un quart en pleine propriété.

./.

- en cas d'héritiers réservataires, le conjoint bénéficie de l'habitation principale et des meubles pendant un an.

b) droits supplétifs (pouvant être supprimés)

- famille « classique » - logement au-delà d'un an
 - usufruit sur l'ensemble des biens ou 1/4 en pleine propriété.
- famille « recomposée » - 1/4 des biens en pleine propriété

II – Droits du conjoint résultant d'une convention

- a) testament
- b) donation entre époux

- trois possibilités sont données au conjoint survivant après le décès de son époux :
- totalité des biens en usufruit
- 1/4 en pleine propriété
- 3/4 en usufruit
- quotité disponible en fonction du nombre d'enfants.

Exemple : si enfant unique 1/2 en pleine propriété
 1/2 en usufruit

c) Convention matrimoniale

Il s'agit essentiellement de l'adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution. Dans ce cas, le conjoint survivant n'a pas à payer de droits de succession.

Il existe, par contre, des inconvénients

- Pas de comptes à rendre aux enfants
- Perte des abattements fiscaux au deuxième décès
- Risque de captation d'héritage contre lequel on peut partiellement se prémunir.

En conclusion, un seul conseil, rencontrer son notaire pour rechercher la meilleure solution à son cas personnel.

Merci Jean-Yves pour cette passionnante conférence que tu as agrémentée d'anecdotes. Tes craintes n'étaient pas fondées, tu n'as pas parlé « notaire ».

Le bulletinier

Georges MOURETTE

✓ Veuillez rectifier le n° de téléphone de Georges et Colette MOURETTE
Lire : 01.34.64.15.56